

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2019

Le 10 avril 2019, à 17h30, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 05 avril 2019.

Etaient Présents : Mmes Marie-Christine DURAND– Marlène NEVISSAS – Marie-Jeanne BARTH
– Louise CHAMPION

MM Jean-Jacques GARDANT – Vincent CERVINO

Excusé : M. VINCENT Pascal (a donné procuration à Marie-Christine DURAND)

Absente : Mme Gaëlle BRIEND

Secrétaire de séance : Mme Louise CHAMPION

Délibération relative au vote des 3 taxes directes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De diminuer le taux des 3 taxes directes locales pour 2019

- Taxe d'habitation : 14.02%

- Taxe foncière sur le bâti : 21.4%

-Taxe foncière sur le non bâti : 163%

Soit une recette totale pour la commune de 163 104 €

Délibération relative au vote des subventions pour 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'attribuer les montants suivants à verser aux associations :

-100 € au club des Frigoules

-100 € à l'ACCA (Association de Chasse)

-50 € à l'association des anciens combattants

-100 € à l'ADMR

-60 € à l'Aéro club d'Aubenas Vals

-100 € à l'Amicale des sapeurs-pompier

-100 € au FSE du Collège Laboissière de Villeneuve de Berg

-100 € à l'association les Amis du Vieux Lanas

-750 € au comité d'Animation

-100 € à des Bulles et des Grains

Délibération relative au vote du Budget Primitif 2019

Madame la Maire propose le budget comme suit :

SECTION	BUDGET PROPOSE	BUDGET VOTE
INVESTISSEMENT		
Dépenses	182 500,12 €	182 500,12 €
Recettes	182 500,12 €	182 500,12 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	318 942,09 €	318 942,09 €
Recettes	318 942,09 €	318 942,09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget à l'unanimité

Délibération relative au périmètre du site Natura 2000 R8201657 « Moyenne Vallée de l'Ardèche et de ses affluents, des pelouses du plateau des Gras »

La Maire informe le Conseil Municipal du courrier du 11/02/2019 émanant du service Environnement de la DDT par lequel l'Etat envisage de porter le périmètre initial du site, d'une superficie de 1751 ha , à une superficie de 5432 ha afin

de mettre en cohérence les éléments portés à la connaissance de la Commission Européenne avec ceux du document d'objectifs approuvé. (DOCOB)

Le périmètre actuel est de 1751 ha.

Il est à noter que les inventaires naturalistes sur lequel est basé le document qu'il nous est demandé d'approuver datent d'une douzaine d'années environ, et que c'est dommageable. Et que l'augmentation du périmètre à valider est particulièrement conséquente.

Sur notre commune, le périmètre soumis à consultation :

-fait la jonction entre les villages de Vogue et de Balazuc selon un linéaire étroit axé sur la rivière Ardèche

-s'étend sur des superficies importantes sur le plateau des Gras sur les communes de Lanas, Chauzon et Labeaume

La cartographie des inventaires réalisés en 2007 montre sur les extensions proposées, la présence d'habitats naturels d'intérêt communautaire

-sur de grandes surfaces ou en mosaïque ce sont le plus souvent les habitats suivants :

N° 5210 dit « Matorrals arborescents à *jupinerus* spp » (garrigues à genévrier)

N° 8210 dit « pentes rocheuses calcaires à végétation chasmophytique »

N° 9340 dit « forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* » (forêts de chêne vert et de chêne blanc »

Ils se situent sur les Gras et au-delà de la ripisylve le long des rivières. Le premier de ces habitats naturels étant surtout présent sur les sites entretenus par pâturage. Le second de ces habitats remplace naturellement le premier sur les zones délaissées par l'activité pastorale ou agricole.

En linéaire sur les rives des rivières sont surtout signalés les habitats suivants :

n° 91E0 dit « Forêt alluviale à *Aulus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* » (Forêt alluviale à Aulne glutineux et Frêne commun),

n° 6430 dit « Mégaphorbiaies hydrophiles »,

Certaines extensions proposées où ne semble pas apparaître d'intérêt majeur de classement Natura 2000 coïncident avec des zones d'activités économiques importantes du territoire. Particulièrement pour Lanas en périphérie de la zone d'activité économique et autour de l'aérodrome.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Considère

- la nécessité de maintenir sur le plateau des Gras du pâturage dans les secteurs où il subsiste actuellement pour permettre la pérennisation de l'habitat naturel « Garrigue à Genévrier »,
- la nécessité de maintenir et développer des activités humaines respectueuses de l'environnement sur notre territoire qui fait déjà l'objet d'une densité inégale de statuts de protection de toutes sortes (Réserve naturelle nationale, sites et monuments classés, sites inscrits, arrêtés de protection de biotopes, autres sites Natura 2000, réserve biologique, espaces naturels sensibles, territoire UNESCO...) et où tous les acteurs publics et privés sont largement sensibilisés à la protection de leurs espaces,

Et émet un avis

- favorable aux extensions du site Natura 2000 englobant sur le plateau des Gras les secteurs pâturés et leur périphérie pour assurer la pérennité des Matorrals à genévriers,

Demande

- la modification du périmètre projeté pour cette extension du site Natura 2000 sur la commune de Lanas, prenne en compte notre avis particulièrement sur la zone des Gras.

Signalétique locale

Plusieurs panneaux sont prévus, ils sont identiques pour toutes les communes de la communauté de communes.

Les hébergeurs et les commerçants seront conviés à une réunion prochainement. Un courrier leur sera adressé à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.